

★ Description

Ce module de formation permet aux Experts-Comptable de devenir conseil en mise en conformité RGPD

Le programme se déroule sur 2 jours spécifiques

Jour 1 : Répertorier les besoins, présenter et vendre une offre de conseil

- Présenter le cadre général d'application du règlement a un client et faire prendre conscience du besoin de conformité.
- Présenter une proposition de mission structurée. Vendre une mission et défendre sa proposition.

Jour 2 : Conduire une mission d'assistance à la mise en conformité

- Prise en compte du périmètre.
- Réalisation des interviews liminaires, établissement de la liste des traitements.
- Gestion des plans d'actions et de la documentation de clients multiples.
- Suivre la mise en place des plans d'actions.
- Aider à la rédaction du registre des traitements.
- Prise en compte et négociation avec les partenaires externes, sous-traitants de données personnelles.


Deux cas pratiques seront proposés pendant ces 2 journées, dont une mise en situation de vente de prestation de conseil.

© Objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif de fournir aux Experts Comptables ou leurs collaborateurs **les outils nécessaires à la vente et à la réalisation de missions d'assistance à la mise en conformité chez leurs clients.**


A l'issue de la formation, le participant est en capacité de :

- **Comprendre les enjeux** pour leurs clients dans **cadre de la réglementation** à un niveau très fin permettant de présenter les principales actions à mettre en place et faire prendre conscience de la nécessité de se mettre en conformité
- Connaître les **modalités de présentation d'une offre de service et la chiffrer**
- Mettre en œuvre **les outils de conformité RGPD** chez un tiers client
- Construire le plan d'action et les la liste des **éléments de preuve de la conformité***
- Conseiller les Responsables de Traitements sur la conduite et la gestion des **études d'impacts** sur la vie privée **PIA** (EIVP)
- Connaître les outils de **suivi de la conformité**
- Former les collaborateurs du client pour un suivi pérenne de la conformité

 Public visé

Collaborateurs de cabinets d'expertise ou Experts-comptables souhaitant proposer à leurs clients des services d'assistance à la mise en conformité de leurs entreprises.

Ce module est ouvert à des personnes ayant déjà été formées au moins 35 heures à la protection des données.

 Informations sur l'admission


Admission sur dossier après entretien oral avec présentation d'une attestation de formation RGPD ou un diplôme universitaire.

Délai pour l'admission à la formation

- **En Direct chez Impact RGPD**
 - Min. 2 jours ouvrés entre votre demande et la date de début de session

 Modalités d'admission

- Admission sur entretien téléphonique préalable

 Prérequis


- Avoir suivi une formation RGPD d'au moins 35 heures couvrant tous les domaines de connaissances et de compétences de DPO tels que définis par la CNIL pour la passage de l'examen de Certification de Compétences de DPO
- Les formations diplômantes sont aussi acceptées.

 Modalités pédagogiques

La formation se déroule en **présentiel (ou distanciel) sur 2 journées**, soit 14 heures.

Modalités : animation pédagogique, travaux en groupe, cas pratiques, questions d'entraînement à la certification

- La formation peut être suivie en présentiel comme en distanciel : ce choix est laissé au stagiaire

 Moyens et supports pédagogiques

La formation utilise plusieurs ressources pédagogiques combinées.

- Des supports de formation (slides) commentées par l'animateur
- Des jeux de rôles réalisés en groupe
- Des tests et Quiz individuels d'évaluation des acquis
- Une base documentaire mise à jour de façon continue pour aider les stagiaires dans la pratique quotidienne de leur métier à venir

Modalités d'évaluation et de suivi

- A chaque fin de journée, un **QCM du soir de 10 questions** permet
- Le matin des jours 1, 2, chaque stagiaire répond à un **Quiz du Matin** permettant de revenir sur les notions de la veille ou évaluer ses connaissances initiales
- Les différents **cas pratiques** doivent permettre de passer de la théorie à la pratique et ainsi de mesurer les acquis dans un cadre applicatif.
- Chaque participant signera un **document d'émargement** permettant de justifier de sa présence, par demi-journée.
- Il leur sera également demandé de remplir une **fiche d'évaluation** du contenu de la formation ainsi que du formateur.

Il lui sera remis enfin une **attestation de fin de formation**, ainsi qu'un certificat de formation

Profil du / des Formateur(s)

Nos formateurs ont les compétences suivantes :

- Conseil en protection des données personnelles depuis plus de 3 ans
- Certifiés au Compétences de DPO (selon référentiel CNIL) auprès d'un des organismes agréés par la CNIL
- Formés et agréés pour la formation de DPO par Impact RGPD
- Plus de 5 ans d'expérience en conseil juridique ou en management ou en gestion d'entreprises ou poste de responsabilité équivalente

Informations sur l'accessibilité

Nos sites de formation ainsi que nos modalités pédagogiques ne répondent pas à tous les critères d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

De ce fait, au moment de la phase d'inscription à la formation nous questionnons par oral puis à l'écrit (questionnaire à remplir par le stagiaire) nos stagiaires sur leur besoins spécifiques le cas échéant.